

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 1er septembre 2009.

Section du dépôt légal

DIVERSITÉ culturelle

MONDIALISATION

La diversité en question

Bulletin de nouvelles

Abonnement

Archives

À l'agenda

Communiqués / Discours /
Déclarations

Publications / Études

Politiques et mesures Bonnes
pratiques

Sites d'intérêt

Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles

Vol. 3, no 1, lundi 17 février 2003

Bilan de mission - «L'UNESCO doit appuyer notre volonté de protéger la diversité culturelle.»

Il nous fait plaisir de reprendre les bulletins d'information de la veille internationale du Bureau de la diversité culturelle du ministère de la Culture et des Communications du Québec. Comme par le passé, vous recevrez ce bulletin hebdomadaire qui vous fournira les éléments d'informations les plus récents relatifs au dossier de la diversité culturelle. De plus, nous sommes à mettre au point un nouveau service au moyen duquel un expert développera différents aspects de ce dossier sur une base régulière. Les détails relatifs à ce nouveau service vous seront annoncés bientôt.

DANS CE NUMÉRO :

Communiqués, discours, déclarations

- La Ministre Diane Lemieux prend la parole aux deuxièmes rencontres internationales des associations professionnelles de la culture
- Bilan de mission - «L'UNESCO doit appuyer notre volonté de protéger la diversité culturelle.»
- Notes pour une allocution de la ministre d'état à la culture et aux communications du québec, madame Diane Lemieux, à l'occasion des deuxièmes rencontres internationales des associations professionnelles de la culture à Paris

Autres actualités d'intérêt

- Reunion ministerielle du groupe de travail sur la diversité culturelle et la mondialisation du réseau international sur la politique culturelle (RIPC) à Paris
- Viviane Reding membre de la commission européenne chargée de l'éducation et de la culture. «diversité culturelle : l'europe en première ligne»
- Deuxièmes rencontres internationales des professionnels de la culture promotion de la diversité culturelle à Paris
- Discours d'ouverture de Jean-Jacques Aillagon - Rencontre du réseau international sur la politique culturelle (RIPC) au ministère de la culture et de la communication
- Discours de monsieur Jacques Chirac, President de la Republique, devant les personnalités réunies à paris pour les rencontres internationales de la culture

Communiqués, discours, déclarations

**La Ministre Diane Lemieux prend la parole aux deuxièmes
rencontres internationales des associations professionnelles de la**

culture

Paris , le lundi 3 février 2003

Communiqué faisant état de la participation de la ministre d'État à la Culture et aux Communications du Québec, Mme Diane Lemieux, aux Deuxièmes Rencontres internationales des associations professionnelles de la culture à Paris le 2 février. Cet événement, organisé à l'initiative du Comité de vigilance pour la diversité culturelle (France) et de la Coalition pour la diversité culturelle (Québec – Canada), visait à sensibiliser le public et les gouvernements à l'importance d'exclure la culture des accords internationaux de commerce. [1] (Disponible en français seulement).

Ministère de la Culture et des Communications

- <http://mcc.quebec.qc.ca/sites/mcc/communiq.nsf/42e18349a0462c5185256b7200747t>

Haut de la page 

Bilan de mission - «L'UNESCO doit appuyer notre volonté de protéger la diversité culturelle.»

La ministre Diane Lemieux. PARIS, le 6 fév. - CNW Telbec

Communiqué faisant état du bilan que dresse la ministre d'État à la Culture et aux Communications du Québec, M me Diane Lemieux, de sa participation aux Deuxièmes Rencontres internationales des organisations professionnelles de la culture ainsi qu'à la réunion du groupe de travail sur la diversité culturelle et la mondialisation du Réseau international sur la politique culturelle (RIPC). La ministre se réjouit particulièrement de l'engagement pris par le Directeur général de l'UNESCO, M. Koïchiro Matsuura, qu'elle a rencontré avec ses collègues ministres de la Culture, d'appuyer le processus d'adoption, à l'UNESCO, d'un instrument juridique international contraignant en matière de diversité culturelle. [1] (Disponible en français seulement).

Ministère de la Culture et des Communications

- <http://mcc.quebec.qc.ca/sites/mcc/communiq.nsf/42e18349a0462c5185256b7200747t>

Haut de la page 

Notes pour une allocution de la ministre d'état à la culture et aux communications du québec, madame Diane Lemieux, à l'occasion des deuxièmes rencontres internationales des associations professionnelles de la culture à Paris

Dimanche le 2 février 2003

Dans cette allocution, la ministre, rappelant que le gouvernement du Québec a été le premier à se prononcer en faveur d'un instrument juridique international qui permettrait de reconnaître «la capacité des États et des gouvernements de soutenir et de promouvoir la culture», souligne que la volonté de préserver et de promouvoir la diversité culturelle, de même que de travailler à la conception d'un tel instrument international, a été amplifiée et relayée au sein de plusieurs instances internationales, et que l'UNESCO est désignée par tous comme «institution internationale appropriée pour accueillir et mettre en œuvre l'instrument international sur la diversité culturelle». Soulignant que cet instrument ne doit pas être un instrument commercial à incidence culturelle, mais bien un instrument culturel à incidence commerciale, la ministre a également insisté sur l'importance de mettre en place une tribune permanente et libre pour que la discussion sur la diversité culturelle se poursuive et que le plus de gens possible y contribuent. Elle a notamment annoncé que le professeur Ivan Bernier, dont les travaux sur les questions relatives au commerce international et à la culture sont mondialement reconnus, animera prochainement une chronique dans le site Web de la Diversité culturelle du ministère de la Culture et des Communications. [1] (Disponible en français seulement).

Ministère de la Culture et des Communications

- <http://mcc.quebec.qc.ca/sites/mcc/discours.nsf/06471529d90ec67e85256b7300494df6>

Autres actualités d'intérêt

Reunion ministerielle du groupe de travail sur la diversité culturelle et la mondialisation du reseau international sur la politique culturelle (RIPC) à Paris

Paris, les 5 et 6 février 2003

Les ministres de la culture des pays membres du groupe de travail sur la "diversité culturelle et la mondialisation" du Réseau international sur la politique culturelle (RIPC) se sont réunis à Paris, à l'invitation de M. Jean-Jacques AILLAGON, ministre de la Culture et de la Communication de France, et de Mme Sheila COPPS, ministre du Patrimoine canadien, les 5 et 6 février 2003. Cette rencontre de Paris répondait à l'engagement pris par les ministres du RIPC, lors de leur 5ème réunion annuelle tenue au Cap (Afrique du Sud), en octobre 2002, de rencontrer le Directeur général de l'UNESCO afin d'inscrire un instrument international sur la diversité culturelle comme priorité de cette organisation. Lors de cette rencontre, le Directeur général de l'UNESCO a dit son entière disponibilité à lancer le processus d'élaboration par l'UNESCO d'une convention sur la diversité culturelle et à l'accélérer dans la perspective d'une adoption en 2005, s'il en reçoit mandat de la conférence générale d'octobre prochain.[1] (Disponible en français et en anglais seulement)

Site du ministère de la Culture et de la Communication de France.

- <http://www.culture.fr/culture/actualites/communiq/aillagon/ripc060203.htm>

Viviane Reding membre de la commission européenne chargée de l'éducation et de la culture. «diversité culturelle : l'europe en première ligne»

2èmes rencontres internationales des organisations professionnelles de la culture - Paris, le 2 février 2003

Discours de Mme Reding qui réaffirme l'engagement de l'Union européenne en faveur de la diversité culturelle. Exhortant l'Union à poursuivre plusieurs objectifs pouvant contribuer à la promotion de la diversité culturelle, elle souligne le soutien unanime des États Membres de l'Union à l'adoption, à l'UNESCO, de la Déclaration et du Plan d'Action sur la diversité culturelle à la fin de l'année 2001. Sur la base de ces deux instruments, elle se dit convaincue de l'opportunité et de la nécessité d'une norme juridique internationale de référence en matière de promotion de la diversité culturelle et des échanges et recommande d'entamer la réflexion sur le rôle, l'utilité et l'objet de ce référent juridique international qui aurait pour objectif de mettre en œuvre des logiques différentes, et pertinentes, pour la culture et pour les industries culturelles; et d'instaurer un nouvel équilibre entre ces logiques : la logique d'échanges culturels, y compris commerciaux, et la logique de coopération au développement. Mais, Mme Reding avertit qu'il serait dommageable de créer un accord qui dupliquerait ou concurrencerait les autres cadres pertinents en la matière. [1] (Disponible en français seulement)

- http://europa.eu.int/rapid/start/cgi/guesten.ksh?p_action.gettxt=gt&doc=SPEECH/03/41|0|RAPID&lg=FR&display=

Deuxièmes rencontres internationales des professionnels de la culture promotion de la diversité culturelle à Paris

Pascal Lamy commissaire européen au commerce - Paris, le 4 février 2003

Discours où M. Pascal Lamy rappelle que la position de l'Union européenne à l'OMC reste celle dictée par le mandat confié par les États membres et le Parlement européen qui stipule clairement qu'il faut maintenir la possibilité pour la Communauté et ses États membres de préserver et développer leur capacité à définir et à mettre en œuvre des politiques culturelles et audiovisuelles en vue de préserver leur diversité culturelle.

M. Lamy souligne par ailleurs l'intérêt d'élaborer un instrument juridique international sur la diversité culturelle. Selon M. Lamy, un tel instrument juridique international devrait poursuivre essentiellement trois objectifs : favoriser le développement des politiques culturelles et garantir leur légitimité, favoriser la diversité culturelle, notamment par les échanges de biens et services, et développer la coopération internationale en matière de culture en donnant notamment aux pays en développement les moyens de mettre en œuvre des politiques culturelles dynamiques. «La prise en compte simultanée de ces trois objectifs devrait donner à cette plateforme une cohérence forte afin que les normes qu'elle élaborera s'imposent à tous les États et créent un espace juridique nouveau sur la scène mondiale, que nul ne pourra plus ignorer». [1] (Disponible en français seulement).

- http://europa.eu.int/rapid/start/cgi/questen.ksh?p_action.gettxt=gt&doc=SPFCH/03/55|0|RAPID&lg=FR&display=

Haut de la page 

Discours d'ouverture de Jean-Jacques Aillagon - Rencontre du réseau international sur la politique culturelle (RIPC) au ministère de la culture et de la communication

Présentation des objectifs de la réunion par Jean-jacques Aillagon, Ministre de la culture et de la communication - Mercredi 5 février 2003

Prenant la parole devant ses collègues ministres du RIPC, M. Aillagon considère qu'il faut rappeler au Directeur général de l'UNESCO la priorité que les gouvernements comme les créateurs accordent à la Convention sur la diversité culturelle dont les principaux éléments avaient été définis à la réunion annuelle des ministres de la Culture du RIPC, au Cap, en octobre 2002. Le ministre dit souhaiter que cette convention permette de donner force de loi aux principes de la Déclaration de l'UNESCO sur la diversité culturelle, et relève que, pour la première fois, des normes positives et contraignantes seraient ainsi adoptées dans le domaine culturel. Rappelant les engagements pris au Cap de confier à l'UNESCO la charge de la préparation et de la négociation de cet instrument, M. Aillagon note que l'UNESCO, de par sa vocation universelle, est à même d'assurer le plus grand nombre d'adhésions à la future Convention dès lors qu'elle est l'organisation des Nations Unies en charge de la culture. M. Aillagon déclare en outre que l'UNESCO a le mérite également de prendre en compte la spécificité des pays en développement. Le ministre insiste sur le fait que les démarches, pour la négociation de cette Convention dans le cadre de l'UNESCO, trouveront leur pleine efficacité, par la création d'un rapport de force favorable à la diversité culturelle. [1] (Disponible en français seulement).

- <http://www.culture.fr/culture/actualites/conferen/Aillagon2002/ouvertureRIPC.htm>

Haut de la page 

Discours de monsieur Jacques Chirac, Président de la République, devant les personnalités réunies à Paris pour les rencontres internationales de la culture

Palais de l'Élysée dimanche 2 février 2003

M. Chirac déclare qu'il est temps d'ériger la diversité culturelle en principe de droit international et souligne la volonté de la France de proposer l'adoption, par la communauté internationale, d'une convention mondiale sur la diversité culturelle qui s'inscrirait dans la fidélité aux valeurs humanistes que proclament la Déclaration universelle des droits de l'Homme et les pactes et traités qui en découlent. La France propose également que le prochain conseil exécutif de l'UNESCO engage la préparation de ce texte en vue de son adoption au plus tard en 2005. M. Chirac demande au Directeur général de l'UNESCO de donner à cette entreprise une impulsion décisive avec toute l'autorité de l'institution éminente qu'il dirige. [1] (Disponible en français seulement).

Présidence de la République

- http://www.elysee.fr/cgi-bin/auracom/aurweb/search/file?aur_file=discours/2003/D030202.html

Politique de confidentialité - Réalisation du site



© Gouvernement du Québec, 2007